

# Bassin d'Arcachon

## Solidarités maritimes

**FONDS EUROPÉEN** Le bassin d'Arcachon bénéficie de fonds européens pour valoriser la pêche et l'ostréiculture

**BERNADETTE DUBOURG**  
bdubourg@sudouest.com

Le premier comité de programmation du groupe bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, mis en place dans le cadre de l'axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP), s'est réuni, jeudi après-midi à la section régionale conchylicole à Gujan-Mestras (1).

Tout cela peut sembler un peu technique pour les non initiés. De quoi s'agit-il ?

En février 2008, la section régionale conchylicole, le comité local des pêches et le Pays bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (qui regroupe les trois intercommunalités, Cobas, CdC du Val de l'Eyre et Cobas, qui porte le programme pour le compte du Pays) ont engagé un partenariat « autour des solidarités maritimes

pour relever des défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le bassin d'Arcachon ».

En fait, cette stratégie de développement s'articule autour de trois axes : la préservation et la valorisation du patrimoine et de l'environnement étroitement lié aux professions maritimes, le développement économique responsable de la pêche et de la conchyliculture, et l'établissement d'un lien étroit entre professions maritimes et acteurs du territoire.

Ce programme, prévu sur quatre ans, a été retenu pour bénéficier des aides européennes du FEP.

### 1,5 million d'aides

Normalement, le groupe bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre devrait



Olivier Laban et Jean-Michel Labrousse, coprésidents du comité, aux côtés d'Aurélie Lecanu, animatrice, Philippe Lacoste, président de la CdC Val de l'Eyre et Marie-Laurence Inchauspé, responsable du Pays. R. MOTO S.D.

compter sur 1,5 million d'euros pour soutenir les porteurs de projets qui seront retenus au bénéfice de la pêche et de l'ostréiculture.

Si les fonds européens (598 000 €) sont acquis, les aides estimées de l'État (168 000 euros), de la région Aquitaine (178 000 €), du département (177 000 €) des professionnels de la mer (258 000 €) et du Pays bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (172 000 €) sont prévisionnelles et, comme l'explique Marie-Laurence Inchauspé, responsable du Pays, il faudra aller les demander chaque fois qu'un

porteur de projets se présentera à l'axe 4, comme on le désigne de manière peu élégante, a été recrutée le 1<sup>er</sup> février. Aurélie Lecanu est basée à la Section régionale conchylicole à Gujan-Mestras.

Jeudi après-midi, donc, le premier comité de programmation s'est réuni à Gujan-Mestras. Il a tout d'abord procédé à l'élection des deux présidents, Jean-Michel Labrousse, président du comité local des pêches, et Olivier Laban, président de la section régionale conchylicole. Puis il a examiné les deux premiers projets proposés (lire ci-dessous). Les projets peuvent être présentés par des professionnels ou des particuliers, à condition qu'ils soient en lien avec la pêche ou l'ostréiculture.

Le prochain comité de programmation est déjà prévu le 7 juin.

(1) Groupe bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Cobas, 2, allée d'Espagne, BP142 33311 Arcachon cedex. Secrétariat, SRC, 15, allée de la Barbotière, 33470 Gujan-Mestras.

Tél. 05 57 73 08 43. Fax 05 57 73 02 48. Mail : fepbassinarcachon@valdeleyre.fr